

DECISION

Objet : Marché organisation technique de la soirée du rendez-vous de l'été de la municipalité

Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

VU la délibération n° 17 du Conseil Municipal du 21 mars 2026, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU les articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le budget de l'exercice en cours,

CONSIDERANT que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a lancé une consultation relative à l'organisation technique de la soirée du rendez-vous de l'été de la municipalité,

CONSIDERANT les offres reçues pour cette consultation et l'analyse qui en a été faite en application des critères de jugement préétablis,

Le Maire de la Ville d'ANDREZIEUX-BOUTHEON,

DECIDE

Article 1 : De procéder à la signature du marché passé selon une procédure négociée : N° MA2614 avec l'entreprise EVENCO, domiciliée à Andrézieux-Bouthéon (42160), pour un montant maximum annuel de 12 000.00 € HT.

Article 2 : Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification, reconductible 3 fois 12 mois.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédiée.

Article 4 : Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 8 juin 2026

**Pour le Maire et par délégation,
La 1ère adjointe
Pascale DUMAZET**

